



Doc. 12964 Add.
12 juillet 2012

La gouvernance des établissements d'enseignement supérieur dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur

Addendum au rapport

Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Rapporteur: M. Gvozden Srećko FLEGO, Croatie, Groupe socialiste

1. Introduction

1. Au cours des discussions concernant mon rapport sur la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur, qui se sont tenues à Bucarest le 29 mai 2012, des membres de la commission ont évoqué certains cas d'atteinte à la liberté académique et à l'indépendance des établissements d'enseignement supérieur, en particulier en Turquie et en Ukraine. Etant donné qu'il n'était pas possible de rédiger un paragraphe supplémentaire sur ce sujet à Bucarest avant l'adoption du rapport, j'ai accepté de poursuivre les travaux et de présenter un addendum à la commission. Je remercie mes collègues d'avoir soulevé certains problèmes concrets, qui illustrent bien l'importance de la liberté académique et de l'indépendance des établissements.

2. La liberté académique au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur

2. Si le respect de la liberté académique et l'indépendance des établissements d'enseignement supérieur devraient être des conditions nécessaires à l'admission de nouveaux pays dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), les Etats déjà intégrés à l'EEES sont également tenus de respecter ces principes universels.

3. Dans son rapport de septembre 2009 à la réunion triennale du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant la condition du personnel enseignant (CEART), l'organisation Education International, basée à Bruxelles, a constaté¹: «L'autonomie professionnelle des enseignants est largement compromise en raison de facteurs tels que les exigences des programmes établis et la disponibilité des manuels scolaires, du matériel pédagogique et des ressources permettant de les acquérir. Les libertés académiques sont également menacées dans l'enseignement supérieur en raison de contraintes budgétaires ou politiques, de mesures arbitraires ou de l'application des principes du libéralisme aux structures de l'enseignement supérieur. A tous les niveaux de l'enseignement, les enseignants sont confrontés à une crise de la précarisation, dans la mesure où certaines tendances dans le monde consistent à reléguer les enseignants dans des emplois précarisés, régis par des contrats à durée déterminée ou à temps partiel, voire à titre de travailleurs indépendants dans certains cas. Au vu de la recrudescence des systèmes de gouvernance basés sur les principes de gestion des entreprises qui s'infiltrent dans les établissements d'enseignement supérieur, le personnel académique constate une perte d'influence en termes de gouvernance des établissements d'enseignement supérieur, en particulier dans la désignation du personnel administratif responsable des fonctions importantes au niveau de la gestion.»

1. Voir http://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/2009_EIReporttoCEART_fr.pdf.



4. Dans son rapport, Education International indique au paragraphe 54: «Dans l'enseignement supérieur, les restrictions aux libertés académiques sont devenues de plus en plus strictes. A travers le monde, les libertés académiques font l'objet de restrictions en raison des contraintes budgétaires ou politiques, de la pression et des influences extérieures, et de la commercialisation des systèmes d'enseignement supérieur.»

5. En novembre 2007, Education International a présenté un rapport spécial sur la protection et la défense de la liberté académique². Bien que les problèmes recensés dans les pays européens existent déjà depuis cinq ans, ils pourraient faire l'objet d'une nouvelle analyse critique.

6. En septembre 2011, le réseau International Human Rights Network of Academies and Scholarly Societies³ s'est élevé contre un décret du Gouvernement turc, qui portait sur le transfert de l'Académie des sciences turque, alors autonome, au ministère des Sciences, de l'Industrie et des Technologies, et donnait au gouvernement le pouvoir de nommer le/la président(e) de cette académie.

7. Le Committee of Concerned Scientists⁴, basé à New York, a protesté contre la détention de plusieurs scientifiques en Turquie pour des raisons politiques et des activités considérées comme opposées à l'Etat, et a appelé notamment à la libération du professeur Mehmet Haberal, qui, malgré son mauvais état de santé, est détenu depuis avril 2009 sans avoir été jugé⁵.

8. Dans son *Freedom in the World Report 2012*, l'organisation new-yorkaise Freedom House indique à propos de l'Ukraine⁶: «La liberté académique est mise à rude épreuve depuis l'élection [du président] Ianoukovytch. Le ministre de l'Education, Dmitry Tabachnik, a limité de nombreux programmes destinés à promouvoir la langue et la culture ukrainiennes, et a lancé, en 2010, un processus visant à aligner les manuels scolaires du pays sur ceux de la Russie. Les restrictions budgétaires du ministère ont lourdement frappé les écoles de réputation libérale ainsi que les universités de l'ouest de l'Ukraine, alors que celles de la région de Donetsk reçoivent aujourd'hui davantage de subventions.»

3. Conclusion

9. A la suite des échanges de vues de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias qui se sont tenus le 29 mai 2012 et compte tenu des rapports susmentionnés publiés par plusieurs organisations de la société civile, je sou mets à la commission l'amendement suivant au projet de résolution figurant dans le rapport (Doc. 12964):

– Dans le projet de résolution, après le paragraphe 6, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée est également extrêmement préoccupée par des rapports faisant état de graves atteintes à la liberté académique et à l'autonomie des universités au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, en particulier en Turquie et en Ukraine. Elle invite donc les ministres participant au processus de Bologne ainsi que le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant la condition du personnel enseignant (CEART) à surveiller et à combattre ces atteintes.»

2. Voir le rapport: <http://download.ei-ie.org/docs/IRISDocuments/Education/Higher%20Education%20and%20Research/Higher%20Education%20Policy%20Papers/2008-00037-01-E.pdf>.

3. Voir http://sites.nationalacademies.org/PGA/humanrights/PGA_044113.

4. Voir <http://concernedscholars.org/category/news/turkey/>.

5. Voir <http://concernedscholars.org/2011/11/petition-for-the-release-of-drs-haberal-and-hilmioglu-from-prison-in-turkey/>.

6. Voir le chapitre sur l'Ukraine: www.freedomhouse.org/report/freedom-world/2012/ukraine-0.